SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Date de la convocation: 02/01/2023

Département de la Vienne

Arrondissement de MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	26	29	3

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-trois, le dix janvier à dix-huit heures et sept minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia, 8 rue Hemmoor 86700 Couhé commune déléguée de Valence en Poitou. Le Président avait convoqué le comité syndical le quatorze décembre de l'an deux mil vingt-deux avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

<u>Etaient présents</u>: CHAMPIGNY Alain – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – MAURY Jean-Pierre – BOIRON Noëlle – DUTAULT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – BIBAUD André – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – LATU Roland – PICHON Gilles – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – RENOUARD Chantal - BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

<u>Etaient excusés</u>: GEORGEL Sophie – GIRARDEAU Jules (donne pouvoir à BIBAUD André) – PIN Olivier (donne pouvoir à BELLIN Philippe) – GIRARD Sandra (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – SENELAS Rozeen

<u>Etaient absents</u>: VERGNAUD Sophie – SUIRE Sébastien – JESBERGER Gilles – LE GUERN Romain – CARRETIER Michel – POIRIER Gilles – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – BOCK François – THEVENET Roland – CHASSIN Julien – GAYET Olivier – CAQUINEAU Bernard – SAINT LAURENT Gérard – JARASSIER Michel – JEAN Gisèle – BOIRON William – LEONET Frédéric

Observation:

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian Administratifs : BOUCHE David – MIRLYAZ Manuel – LAURIN Pauline

Délibération n°256 10012023

Renouvellement convention d'adhésion au service médecine de prévention du Centre de Gestion de la FPT de la Vienne

Le Président informe l'assemblé que le Centre de Gestion résilie la convention avec l'ASSTV conclue avec les collectivités. En effet, le Centre de Gestion créera à partir du 1er janvier 2020 un service de médecine de prévention.

Le Président rappelle que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

AR Prefecture

Il propose de renouveler l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le tarif proposé par le CDG86 est fixé forfaitairement à 85 euros par agent et par an. Ce montant est révisable chaque année sur décision du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical vote à l'unanimité pour :

- Adhérer à la prestation médecine de prévention du Centre de Gestion
- Autoriser le Président à signer la convention

Pour copie conforme, Acte rendu exécutoire par Le Président, M. Philippe BELLIN A Valence en Poitou, le 13/01/2023

AR Prefecture